

**DEPARTEMENT
DES LANDES**

PETR de la Haute Lande

**Nombre de membres
du Comité Syndical**

En exercice	22
Présents	14
Titulaires	12
Suppléants	2
Pouvoirs	4

Votants 17

Date de la convocation :
27/01/2026

N° 3_2026_0902

Objet : Vote du budget
primitif 2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du jour de sa transmission au Représentant de l'Etat. Il est chargé d'assurer l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 040-200061133-20260209-3_2026_0902-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Pôle Haute Lande

L'an deux mille vingt-six le 9 février, le Comité Syndical, étant assemblée en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Dominique COUTIERE.

Présents : PRADERE Frédéric, OLIVIER Roxanne, Paul CARRERE, VILLATORO Yannick, BAYLAC-DOMENGETROY Jérôme, MUSSOUS François, BLANC-SIMON Jean-Luc, BOUFFIN Yann, SARTRE Philippe, GELEY Vincent, SAINTORENS Denis, CABANAC Richard, CORMIER Claudine

Pouvoirs : COUSSEAU Hélène à BAYLAC-DOMENTROY Jérôme, CANTEGREIL Isabelle à VILLATORO Yannick, LABORDE Claude à Paul CARRERE, VAYSSE Ludovic à BOUFFIN Yann

Secrétaire de séance : CABANAC Richard

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-2 et les suivants, L5214-23 et suivants, et L5217-10-6 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Considérant qu'en application de l'article L5217-10-6 du CGCT, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, le comité syndical peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026 du PETR Haute Lande et la présentation faite par le Président ;

Investissement :

Dépenses : 2 400 €

Recettes : 11 256 €

Fonctionnement :

Dépenses : 628 680 €

Recettes : 930 651.67 €

Après en avoir délibéré, les membres

- **Adoptent à l'unanimité le budget primitif 2026 ci-dessus présenté.**
- **Autorisent M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Dominique COUTIERE